

Mairie de LEZARDRIEUX

Côtes d'Armor

**COMPTE-RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt, le vingt février 18 heures , le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 13 février 2020

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ, Corinne SCHUCHARD, Armelle ANDRÉ,

Absents excusés : Camille GEFFROY

Absente: Marion SICOT

Procuration : Loïc CORDON à M le Maire Marcel TURUBAN,

Nombre de conseillers : En exercice : 17                      Présents :    11            Votants : 12

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Étaient également présentes : Madame Frédérique HAMEL , Perceptrice,  
Madame Sylvie BRIAND, Secrétaire Générale,

**2020-02-01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 23 JANVIER 2020**

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

**2020-02-02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT « DOMAINE DES 3 ORMES »,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2019 du lotissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	131 930,00 €	26 930,00 €
Recettes	131 930,00 €	111 930,00 €

L'excédent de clôture est de 85 000,00 €

- Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	53 860,00 €	53 860,00 €
Recettes	53 860,00 €	26 930,00 €

Le déficit de clôture est de 26 930,00 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2019 de Lotissement « Domaine des 3 Ormes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2019 du Lotissement « Domaines des 3 Ormes ».

**2020-02-03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU « DOMAINE DES 3 ORMES »,**

Rapporteur : M. le Maire

Mme HAMEL Frédérique, Perceptrice, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2019 du Lotissement « Domaines des 3 Ormes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2019 du Lotissement « Domaines des 3 Ormes ».

**2020-02-04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT « DOMAINE DES 3 ORMES »,**

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,  
Considérant un excédent de fonctionnement de 85 000,00 €,  
Considérant un déficit d'investissement de 26 930,00 €,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte l'affectation suivante :

- . **002** (excédent antérieur reporté) : 85 000,00 €
- . **001** (déficit antérieur reporté) : 26 930,00 €

**2020-02-05 - BUDGET PRIMITIF 2020 : LOTISSEMENT « DOMAINE DES 3 ORMES »,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 du Lotissement « Domaine des 3 Ormes » qui s'arrête comme suit :

- *Section de fonctionnement*

Dépenses = Recettes = 125 000,00 €

- *Section d'Investissement*

Dépenses = Recettes = 26 930,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2020 du Lotissement « Domaine des 3 Ormes ».

**2020-02-06 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT COMMUNAL « BEG TY MEUR »,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2019 du lotissement « Beg Ty Meur » qui s'arrête comme suit :

• Section de fonctionnement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	139 721,40 €	114 981,40 €
Recettes	139 721,40 €	139 720,40 €

L'excédent de clôture est de 24 739,00 €

• Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	141 505,65 €	141 505,65 €
Recettes	141 505,65 €	112 927,71 €

Le déficit de clôture est de 28 577,94 €.

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2019 du Lotissement « Beg Ty Meur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2019 du Lotissement « Beg Ty Meur ».

**2020-02-07- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU LOTISSEMENT « BEG TY MEUR »,**

Rapporteur : M. le Maire

Mme HAMEL Frédérique, Perceptrice, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2019 du Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2019 du Lotissement Beg ty Meur.

**2020-02-08- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT « BEG TY MEUR »,**

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,  
Considérant un excédent de fonctionnement de 24 739,00 €  
Considérant un déficit d'investissement de 28 577,94 €  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation suivante :

- **002** (excédent antérieur reporté) : 24 739,00 €
- **001** (déficit de la section d'investissement) 28 577,94 €

Arrivée de M Loïc GUILLOU à 18 h 25

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ, Loïc GUILLOU, Corinne SCHUCHARD, Armelle ANDRÉ,

Absents excusés : Camille GEFFROY

Absente: Marion SICOT

Procuration : Loïc CORDON à M le Maire Marcel TURUBAN,

Nombre de conseillers : En exercice : 17                      Présents :     12            Votants : 13

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Étaient également présentes : Madame Frédérique HAMEL , Perceptrice,  
Madame Sylvie BRIAND, Secrétaire Générale,

### **2020-02-09- BUDGET PRIMITIF 2020 DU LOTISSEMENT « BEG TY MEUR »,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 du Lotissement « Beg Ty Meur » qui s'arrête comme suit :

- *Section de fonctionnement*

Dépenses = Recettes = 84 396,94 €

- *Section d'investissement*

Dépenses = Recettes = 28 577,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2020 du Lotissement « Beg Ty Meur ».

### **2020-02-10- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMERCE : LA CAMBUSE,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2019 du Commerce de la Cambuse qui s'arrête comme suit :

• Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	153 335,00 €	39 836,76 €
Recettes	153 335,00 €	15 000,00 €

Le déficit de clôture est de 24 836,76 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus doit mettre au vote le Compte Administratif 2019 du Commerce « La Cambuse ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2019 du Commerce « La Cambuse ».

**2020-02-11- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU COMMERCE DE LA CAMBUSE,**

Rapporteur : M. le Maire

Madame HAMEL Frédérique, Perceptrice, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2019 du Commerce « La Cambuse » .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2019 du Commerce « La Cambuse ».

**2020-02-12- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU COMMERCE « LA CAMBUSE »,**

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,  
Considérant un déficit d'investissement de 24 836,76 €  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter l'affectation suivante:  
. **001** - (déficit antérieur reporté) : 24 836,76 €

**2020-02-13- BUDGET PRIMITIF 2020 DU COMMERCE « LA CAMBUSE »,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 du Commerce de « La Cambuse » qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 3 370,00 €

- Section d'investissement  
Dépenses = Recettes = 199 837,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 1 voix contre (Annyvonne LE COQ) adopte le Budget Primitif 2020 du Commerce de « La Cambuse ».

**2020-02-14- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ »,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2019 de l'Espace de Travail Partagé qui s'arrête comme suit :

- Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	64 000,00 €	4 170,58 €
Recettes	64 000,00 €	0,00 €

Le déficit de clôture est de 4 170,58 € ,

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus doit mettre au vote le Compte Administratif 2019 de l'Espace de Travail Partagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2019 de l'Espace de Travail Partagé.

**2020-02-15- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 « ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ »**

Rapporteur : M. le Maire

Madame HAMEL Frédérique, Perceptrice, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2019 de l'Espace de Travail Partagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2019 de l'Espace de Travail Partagé.

**2020-02-16- AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ : FONDS DE CONCOURS ENERGIE LANNION TREGOR COMMUNAUTE**

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement de l'espace de travail partagé dans les anciens locaux de la perception et propose à l'assemblée le plan de financement suivant :

Budget des travaux Coût total :120 000 € HT

Dépenses :		Recettes :	
Aménagement de l'espace de travail partagé		Fonds de concours Energie LTC :	Montant Fonds de concours : 1 295 ,04 €
		Fonds de concours LTC : Installation ou maintien du commerce et de l'artisanat :	15 000,00 €
		Europe- Feader- Leader	64 000 €
		Autofinancement	39 704,96 €
Total	120 000 €	Total € HT	120 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le plan de financement proposé ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours Énergie auprès de LTC.

**2020-02-17- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ »**

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,  
Considérant un déficit d'investissement de 4 170,58 €,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter l'affectation suivante :  
. **001** - (déficit antérieur reporté) : 4 170,58 €

Arrivée de M Rémy TOULLIC à 18 h55

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ, Loïc GUILLOU, Rémy TOULLIC, Corinne SCHUCHARD, Armelle ANDRÉ,

Absents excusés : Camille GEFFROY

Absente: Marion SICOT

Procuration : Loïc CORDON à M le Maire Marcel TURUBAN,

Nombre de conseillers : En exercice : 17                      Présents :    13            Votants : 14

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Étaient également présentes : Madame Frédérique HAMEL , Perceptrice,  
Madame Sylvie BRIAND, Secrétaire Générale,

### **2020-02-18- BUDGET PRIMITIF 2020 ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 de l'Espace de Travail Partagé.

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 138 371,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2020 de l'Espace de Travail Partagé.

Arrivée de Mme LOCKWOOD à 19h10

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ, Loïc GUILLOU, Rémy TOULLIC, Corinne SCHUCHARD, Armelle ANDRÉ,

Absents excusés : Camille GEFFROY

Absente: Marion SICOT

Procuration : Loïc CORDON à M le Maire Marcel TURUBAN,

Nombre de conseillers : En exercice : 17                      Présents :     14            Votants : 15

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Étaient également présentes : Madame Frédérique HAMEL , Perceptrice,  
Madame Sylvie BRIAND, Secrétaire Générale,

### **2020-02-19 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2019 de la « Commune » qui s'arrête comme suit :

. Section de fonctionnement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	1 557 503,00 €	1 116 322,20 €
Recettes	1 557 503,00 €	1 616 305,03 €

L'excédent de clôture est de 499 972,83 €

Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	1 577 557,00 €	1 260 329,00 €
Recettes	1 577 557,00 €	1 035 102,15 €

Le déficit de clôture est de 225 226,85 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2019 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2019 de la Commune.

### **2020-02-20- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE,**

Rapporteur : M. le Maire

Madame HAMEL Frédérique, Perceptrice, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2019 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2019 de la Commune.



**2020-02-21- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE,**

Rapporteur :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,  
Considérant un excédent de fonctionnement de 499 972,83€  
Considérant un déficit d'investissement de 225 226,85 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les affectations suivantes :

- 002 (Fonctionnement Excédent antérieur reporté) : 225 226,85 €
- 1 068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 499 972,83 €

**2020-02-22- SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS 2020**

Rapporteur :

Le 17 février dernier, les Commissions des Finances et Développement Portuaire et Maritime se sont réunies et ont examiné les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'arrêter la liste des subventions communales comme suit :

<b>Associations Sportives Communales</b>	<b>Dénomination association</b>	<b>2020</b>
	Tennis Club	1000,00 €
	Tireurs sportifs du Trieux	200,00 €
	Gym Club du Trieux	400,00 €
	Avirons du trieux	835,00 €
	Vol Indoor	200,00 €
	USTPL	3 500,00 €
	Amicale des chasseurs	300,00 €
Sur justificatif	Amicale des chasseurs - Bracelet	100,00 €
	Chemins et Patrimoines	500,00 €
	APPL	250,00 €
<b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>		<b>7 285,00 €</b>
<b>Associations sportives hors Commune</b>		
	CSAL Paimpol Handball	45,00 €
	UGSEL- Saint Joseph	75,00 €
	Club de natation de Paimpol	35,00 €
	Association sportive Collège Chombart	45,00 €

TOTAL BUDGET COMMUNE		200,00 €
Associations culturelles communales		
	Bibliothèque pour Tous	2 000,00 €
	Les pipelettes	150,00 €
	Trieux Tonic Blues	2 000,00 €
	Sonerien an Trev	400,00 €
	Amis Chapelle Saint Mathurin	400,00 €
	Amicale employés communaux	1 300,00 €
	Patchwork	150,00 €
	Comité de Jumelage	1 000,00 €
	Club de l'Amitié	350,00 €
	Les Enfants d'Abord	500,00 €
TOTAL BUDGET COMMUNE		8 250,00 €
Associations culturelles hors commune		
	Centre culturel Ernest Renan	40,00 €
	La Redadeg	100,00 €
TOTAL BUDGET COMMUNE		140,00 €
Associations éducatives communales	Parents d'élèves Lézardrieux	700,00 €
TOTAL BUDGET COMMUNE		700,00 €
Associations éducatives hors Commune		
	Foyer socio-éducatif Chombart	70,00 €
	Foyer socio-éducatif Saint Joseph	50,00 €
	Chambre des Métiers et d'Artisanat	90,00 €
	Maison familiale rurale- Iréo Lesneven	
TOTAL BUDGET COMMUNE		210,00 €
Associations Domaine maritime		
	SNSM Pleubian	100,00 €
	SNSM Ploubazlanec	200,00 €
Buget Port	SNSM Ploubazlanec	320,00 €
TOTAL BUDGET COMMUNE		300,00 €
Associations patriotiques		
	FNACA	300,00 €
	Médailleurs militaires	50,00 €
	Officiers mariniers	50,00 €
	Pensionnés Marine Marchande	50,00 €
	Amicale Mémorial Américain	30,00 €
TOTAL BUDGET COMMUNE		480,00 €
Associations diverses hors COMMUNE		

	Comice agricole	606,00 €
	Protection civile	30,00 €
TOTAL BUDGET COMMUNE		636,00 €
TOTAL SUBVENTIONS COMMUNE		18 201,00 €
TOTAL SUBVENTIONS PORT		320,00 €

### **2020-02-23-TAUX D'IMPOSITION 2020,**

Rapporteur : M. le Maire

La mise en œuvre du Budget Primitif 2020 suppose une recette fiscale de 770 000,00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2020 :

#### **Taux 2020**

T.H.	14,93 %
T.F.B.	19,56 %
T.F.N.B.	74,53 %

### **2020-02-24- BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 de la Commune.

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 558 373,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 1 321 245,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2020 de la Commune.

### **2020-02-25- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU PORT DE PLAISANCE**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2019 du Port de Plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	1 119 380,00 €	1 098 817,25 €
Recettes	1 119 380,00 €	1 098 607,13 €

Le déficit de clôture est de 210,12 €

- Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	3 717 746,00 €	1 675 650,83 €
Recettes	3 717 746,00 €	2 907 015,21 €

L'excédent de clôture est de 1 231 364,38 €.

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2019 du Port de Plaisance.

Après en délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2019 du Port de Plaisance.

### **2020-02-26- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU PORT DE PLAISANCE**

Rapporteur : M. le Maire

Madame HAMEL Frédérique, Perceptrice, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2019 du Port de Plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2019 du Port de Plaisance.

### **2020-02-27- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU PORT DE PLAISANCE**

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,  
Considérant un déficit de fonctionnement de 210,12 €  
Considérant un excédent d'investissement de 1 231 364,38 €  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter les affectations suivantes :

.002 (déficit antérieur reporté) : 210,12 €

.001 (excédent d'investissement reporté) : 1 231 364,38 €

### **2020-02-28 – CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN POUR 2020**

Rapporteur : M. le Maire

En application de l'article R.2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision.  
De plus, les conditions de constitution, de reprise, et le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision doivent être fixées par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- fixe les conditions de constitution des provisions comme suit :
  - Opération de dragage, réfection/consolidation cale du Yacht Club, entretien de la cale du port à flot, entretien de la porte du port à flot, entretien de l'aire de carénage, entretien du poste à carburant, entretien du réseau électrique.
- fixe le montant de la provision pour 2020 à 155 500,00 €
- précise que le montant de la provision sera retracé dans un état joint au Budget Primitif et au Compte Administratif.

### **2020-02-29- ADHÉSION A L'ASSOCIATION PORT D'INTERET PATRIMONIAL**

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

Lors de la réunion des commissions Finances et Développement Portuaire et Maritime en date du 17 février, M. BUZULIER a présenté aux membres l'association Port d'Interêt Patrimonial. Il a été proposé à l'unanimité, d'adhérer à l'association pour un montant de 0,15€ x 1 474 habitants soit la somme de 221,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à l'Association Port d'Interêt Patrimonial pour un montant de 221,10 €.

### **2020-02-30- BUDGET PRIMITIF 2020 DU PORT DE PLAISANCE**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 du Port de Plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 1 039 228,00 €
  
- Section d'investissement  
Dépenses = Recettes = 3 019 818,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2020 du Port de Plaisance.

**Mme HAMEL Frédérique, Perceptrice , quitte la séance à l'issue du vote des budgets.**

### **2020-02-31-AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS SUR LE PORT DE LEZARDRIEUX POUR L'IMPLANTATION D'UN PORT DE CONSTRUCTION ET MISE EN SERVICE DU PARC EOLIEN OFFSHORE DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC,**

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

M.BUZULIER présente le projet de réaménagement du port ainsi que le volet maritime. Ce dernier prévu initialement a été modifié afin d'être compatible avec l'installation de la base de « Ailes Marines ».

M. Thierry BUZULIER donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels sur le port de Lézardrieux pour l'implantation d'un port de construction et mise en service du parc éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc.

Après avoir entendu l'avis favorable des commissions Finances et Développement Portuaire et Maritime réunies le 17 février 2020, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 3 voix contre ( Michel LE GRAND- Annyvonne LE COQ- Armelle ANDRE), 1 abstention (Corinne SCHUCHARD ) autorise M. le Maire à signer la présente autorisation jointe en annexe.

Madame Armelle ANDRE quitte la séance à 22 h15 .

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ, Loïc GUILLOU, Rémy TOULLIC, Corinne SCHUCHARD,

Absents excusés : Camille GEFFROY

Absente: Marion SICOT

Procuration : Loïc CORDON à M le Maire Marcel TURUBAN,

Nombre de conseillers : En exercice : 17                      Présents :     13            Votants : 14

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Étaient également présentes : Madame Sylvie BRIAND, Secrétaire Générale,

**2020-02-32- PORT DE PLAISANCE : CONTRAT UNILATERAL D'OFFRE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX PUBLICS,**

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

La société Ailes Marines a été désignée, par une décision ministérielle du 6 avril 2012, comme attributaire du lot n° 4 de l'appel d'offres portant sur une installation de production d'énergie électrique située à une distance d'au moins dix kilomètres par rapport au rivage sur le domaine public maritime au large de la commune de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

La société Ailes Marines, dans le cadre de son programme de travaux, entend disposer en eaux profondes d'un port temporaire de construction et de mise en service dès 2020 et susceptible de faire office de port d'exploitation et de maintenance jusqu'à ce que les travaux sur le port de Saint-Quay-Portrieux soient achevés.

Le port de Lézardrieux a engagé depuis 2012 un programme de rénovation d'ensemble de son domaine portuaire. Ce projet global emporte notamment la construction d'une nouvelle capitainerie, un réaménagement et une extension du port de plaisance et de commerce. Il est prévu au sein de ce programme, d'installer un ponton renforcé au droit des pontons de plaisance et de rénover la station d'avitaillement. Le programme prévoit le démarrage de la réalisation de ces nouveaux équipements en 2023.

La Commune de Lézardrieux n'entend pas, compte tenu des règles de la comptabilité publiques et des dispositions légales applicables, financer et engager la deuxième phase du programme des travaux dès 2020.

La société Ailes Marines offre, en conséquence, à la Commune de Lézardrieux qui l'accepte, son concours financier à la réalisation du ponton renforcé et installations annexes afin que ces travaux et ouvrages publics soient mis en service dans des délais compatibles avec le programme arrêté avec l'Etat de réalisation du parc éolien en mer.

La société Ailes Marines verse à la Commune la somme globale maximale de deux millions cinq cent mille euros (2.5 millions) en vue de concourir au financement des travaux et ouvrages publics.

La somme de 2.5 millions d'euros constitue un montant maximal qui pourra être revu à la baisse en fonction du coût réel des travaux.

Après avoir entendu l'avis favorable des commissions Finances et Développement Portuaire et Maritime réunies le 17 février 2020, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 1 voix contre (Annyvonne LE COQ), 1 abstention (Corinne SCHUCHARD), 1 refus de vote ( Michel LE GRAND) autorise M. le Maire à signer ce contrat unilatéral d'offre de concours pour la réalisation de travaux publics.

Mesdames Annyvonne LE COQ, Corinne SCHUCHARD et Monsieur Michel LE GRAND quittent la séance à 22 h 30 .

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Joël LE BIHAN, Loïc GUILLOU, Rémy TOULLIC,

Absents excusés : Camille GEFFROY

Absente: Marion SICOT

Procuration : Loïc CORDON à M le Maire Marcel TURUBAN,

Nombre de conseillers : En exercice : 17

Présents : 10      Votants : 11

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Étaient également présentes : Madame Sylvie BRIAND, Secrétaire Générale,

**2020-02-33- PORT DE PLAISANCE : CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ALIMENTATION ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE SUR LE PORT DE LEZARDRIEUX.**

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

M. BUZULIER présente aux membres du Conseil Municipal une convention pour la réalisation d'une opération d'alimentation électrique et d'éclairage sur le port de Lézardrieux.

La Commune de Lézardrieux, concessionnaire de la partie plaisance du Port de Lézardrieux, envisage des travaux de desserte électrique et d'éclairage du ponton n°3, dans le cadre de l'aménagement du bout de ce ponton pour les besoins de la futur base technique pour la maintenance des éoliennes en mer.

La commune a sollicité le SDE 22 pour intervenir en réalisation de cette partie d'opération , en complément du chantier de réseaux sur d'autres parties du port. En effet, le SDE 22 réalise dans le cadre de ses missions ordinaires des travaux sur les pontons 1 et 2, relevant des règles habituelles de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre du Syndicat, ainsi que de son règlement financier.

Le SDE a confirmé, par délibération du 20 décembre 2019, que ces compléments d'installations sur le ponton n°3 ne relèvent pas de la distribution publique et ne peuvent donc bénéficier de participation financière du SDE. En l'occurrence :

- 200 000,00 € T.T.C. pour l'installation électrique,
- 40 320,00 € T.T.C. pour le complément d'éclairage se décomposant comme suit :

	HT	TTC	Financements			
			SDE 22		Commune	
				TVA		
Projet de base	19 400,00 €	23 280,00 €	7 760,00 €	3 880,00 €	11 640,00 €	déjà délibéré
Complément	33 600,00 €	40 320,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>40 320,00 €</b>	<b>objet présente convention</b>
<b>Total</b>	<b>53 000,00 €</b>	<b>63 600,00 €</b>	<b>7 760,00 €</b>	<b>3 880,00 €</b>	<b>51 960,00 €</b>	

L'ensemble des dépenses ci-dessus sera ré-imputé à la Commune, qui, par signature de la présente convention, accepte que ces dépenses TTC soient mises à sa charge.



Si les conditions financières devaient être revues en amont du démarrage de chantier, les 2 parties s'engagent à revoir la présente convention, par avenant.

Le SDE sollicitera le versement en une seule fois à la fin du chantier en produisant un titre. La Commune s'engage à verser les sommes demandées dans un délai de 45 jours maximum à réception du titre.

Cette participation sera ajustée par le SDE22, lors de sa demande de paiement, selon le coût réel des travaux.

Saint-Brieuc.

Après avoir entendu l'avis favorable des commissions Finances et Développement Portuaire et Maritime réunies le 17 février 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la présente convention avec le SDE.

### **2020-02-34- PORT DE PLAISANCE : CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE NON CONSTITUTIF DE DROITS RÉELS**

Rapporteur: M. Thierry BUZULIER

Lors de la réunion des commissions Finances et Développement Portuaire et Maritime en date du 17 février, M. BUZULIER a présenté une demande de l'entreprise GOURONEZ NAUTIC qui souhaite obtenir une emprise sur le domaine public portuaire – contrat de mise à disposition d'une emprise du domaine public non constitutif de droits réels. Cette demande concerne une emprise de 711 m<sup>2</sup> environ entre les parcelles C3181 et C 3117 afin d'y stocker des bateaux.

Après avoir entendu l'avis favorable des commissions Finances et Développement Portuaire et Maritime réunies le 17 février 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le contrat de mise à disposition d'une emprise du domaine public portuaire avec l'entreprise GOURONEZ NAUTIC avant transmission pour signature au Conseil Départemental.

### **2020-02-35- PORT DE PLAISANCE : CONTRAT DE MISE A DISPOSITION NON CONSTITUTIF DE DROITS REELS - LOCAL A USAGE DE BUREAU DANS LA MAISON DE LA MER : PASSEUR DU TRIEUX,**

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

Lors de la réunion des commissions Finances et Développement Portuaire et Maritime en date du 17 février, M. BUZULIER a présenté une demande de l'entreprise « Passeur du Trieux » qui souhaite obtenir un contrat de mise à disposition d'un local de 11 m<sup>2</sup> à usage de bureau dans la Maison de la Mer.

Après avoir entendu l'avis favorable à l'unanimité des commissions Finances et Développement Portuaire et Maritime réunies le 17 février 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un accord de principe à la mise à disposition d'un local de 11 m<sup>2</sup> à usage de bureau dans la Maison de la Mer à la SARL le Passeur du Trieux et autorise M le Maire à signer ledit contrat avec le Passeur du Trieux avant sa transmission au Conseil Départemental pour sa signature, contrat qui ne pourra être établi avant la livraison de la Maison de la Mer.

**2020-02-36- PORT DE PLAISANCE : CONTRAT DE MISE A DISPOSITION NON  
CONSTITUTIF DE DROITS REELS - LOCAL A USAGE DE BUREAU DANS LA MAISON  
DE LA MER : ÉCOLE DE PLONGÉE « TRIEUX PLONGÉE »**

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

Lors de la réunion des commissions Finances et Développement Portuaire et Maritime en date du 17 février, M. BUZULIER a présenté une demande de l'école de plongée « Trieux Plongée » qui souhaite obtenir un contrat de mise à disposition d'un local de 11 m<sup>2</sup> à usage de bureau dans la Maison de la Mer ainsi qu'un local de 22 m<sup>2</sup> à usage de vestiaires.

Après avoir entendu l'avis favorable à l'unanimité des commissions Finances et Développement Portuaire et Maritime réunies le 17 février 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un accord de principe à la mise à disposition d'un local de 11 m<sup>2</sup> à usage de bureau ainsi qu'un local de 22 m<sup>2</sup> à usage de vestiaires dans la Maison de la Mer à l'école de Plongée « Trieux Plongée » et autorise M le Maire à signer ledit contrat avec l'école Trieux Plongée avant sa transmission au Conseil Départemental pour sa signature, contrat qui ne pourra être établi avant la livraison de la Maison de la Mer.

La séance est levée à 23 heures 15 minutes